

"La réduction du personnel se poursuit" dans La Voix du Luxembourg (17 novembre 2000)

Légende: Le 17 novembre 2000, le quotidien La Voix du Luxembourg expose les grandes lignes du rapport annuel sur l'exécution générale du budget de l'Union pour l'exercice 1999 présenté, la veille, par la Cour des comptes.

Source: La Voix du Luxembourg. 17.11.2000. Luxembourg.

Copyright: (c) Imprimerie Saint-Paul s.a.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"la_reduction_du_personnel_se_poursuit"_dans_la_voix_du_luxembourg_17_novembre_2000-fr-ad11917c-77e6-4db9-a357-4bf6e000b0b3.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

Cour des comptes européenne / Institutions européennes au Grand-Duché

La réduction du personnel se poursuit

LFM. ~ L'année dernière, le grand-duché de Luxembourg a été un contributeur net de l'Union européenne: le transfert au budget communautaire s'est élevé à 194 millions d'euros, tandis que les dépenses opérationnelles vers le Luxembourg ont atteint 80 millions. En la matière, «les Luxembourgeois sont de bons Européens», a constaté, hier, François Colling, membre luxembourgeois de la Cour des comptes, qui a son siège au Kirchberg. A noter que, depuis le sommet de Berlin, en mars 1999, les dépenses de fonctionnement ne sont plus comptabilisées dans la présentation des déséquilibres budgétaires.

Sur les 80 millions d'euros transférés au Luxembourg, un peu moins de 34 millions ont été alloués aux politiques internes (qui regroupent une grande variété de secteurs, tels que la formation professionnelle, l'éducation et la jeunesse, la culture et l'audiovisuel, etc.), environ 25 millions à l'agriculture et près de 15 millions aux fonds structurels.

S'agissant des effectifs des Communautés européennes au Luxembourg, ceux-ci continuent de fondre: 6.655 personnes ont travaillé dans les diverses institutions, soit 88 de moins que l'année précédente et 542 de moins qu'en 1997. M. Colling a indiqué que des réflexions étaient en cours à la Commission, à Bruxelles, pour rééquilibrer les activités au niveau du personnel. Il se pourrait qu'elle décide de rapatrier le personnel de la DG XIII (Société de l'information) vers Luxembourg, mais «rien n'est décidé» jusqu'à présent.

Présentant hier le rapport annuel de 1999 de la Cour des comptes européenne, M. Colling a précisé que les activités décrites se rapportaient aux trois quarts à la Commission Santer et au quart restant à celle placée sous l'autorité de M. Prodi. Rappelons dans ce contexte que le rôle de la cour est d'examiner la légalité et la régularité des recettes et des dépenses de l'UE et de contrôler la gestion financière, en signalant notamment toute irrégularité. Lorsqu'il y a suspicion de fraude, elle transmet les dossiers à l'Office de lutte anti-fraude (OLAF).

M. Colling a fait état de certains changements perceptibles, affirmant que la Cour des comptes pouvait désormais compter sur un taux relativement élevé d'écoute auprès de la Commission de contrôle budgétaire. Par contre, les relations entre la cour et la Commission européenne n'ont pas beaucoup évolué au niveau du traitement des dossiers: l'année dernière, M. Colling avait expliqué qu'il fallait compter en moyenne huit mois pour qu'une réponse parvienne à la cour à Luxembourg, une durée qui ne s'est pas sensiblement réduite. De même, la Cour des comptes européenne n'a enregistré aucune avancée dans le renforcement de la collaboration avec les cours des comptes nationales.

Une réforme amorcée

Dès son entrée en fonctions, en septembre 1999, la nouvelle Commission a préparé un programme de réformes, qui vise à définir de nouvelles priorités politiques et affectations de ressources, à modifier la politique du personnel et à changer en profondeur la gestion et le contrôle financier. M. Colling a affirmé qu'il était encore trop tôt pour se prononcer sur les résultats de cette réforme, mais qu'elle allait dans le bon sens.

Le rapport annuel 1999 met à nouveau l'accent sur certains problèmes particuliers: dans le domaine budgétaire, il souligne que la mise en œuvre des mesures de lutte contre la fraude (essentiellement en matière de TVA) s'est avérée difficile, compte tenu des méthodes appliquées par la plupart des États membres. L'institution plaide par ailleurs pour une modernisation du régime de perfectionnement passif, actuellement source d'erreurs, dans le secteur douanier.

La Cour des comptes a constaté des retards considérables dans la clôture des programmes en matière de fonds structurels, qui représentent un peu moins d'un tiers des dépenses budgétaires. Au niveau des aides extérieures, elle critique le fait que les projets du programme «Phare» ont été mis en œuvre «tardivement et dans la précipitation» et a noté des retards considérables dans le programme de retour des réfugiés de

Bosnie: un tiers des logements reconstruits étaient ainsi inoccupés.

En ce qui concerne les politiques internes, la cour s'est penchée notamment sur la situation des emplois au sein de la direction générale «Recherche», pour constater qu'à peine 27 % des fonctionnaires occupaient des postes à responsabilités (61 % étaient des agents temporaires).

Retenons enfin que la Cour des comptes a donné sa décharge sur la fiabilité des comptes de recettes et de dépenses, mais qu'au niveau des paiements, «l'audit a révélé un niveau inacceptable d'erreurs affectant leur montant, la réalité ou l'éligibilité des opérations sous-jacentes à ceux-ci». Par conséquent, elle n'a pu «donner l'assurance que les opérations sous-jacentes aux états financiers sont légales et régulières» pour une grande partie des postes budgétaires.